



Elections au Conseil national. Précédents

Etat: 12.12.2002

n° Contenu

- 1 Interdiction des décorations (art. 12 cst. 1874)
- 2 (Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)
- 3 Fonctionnaires fédéraux élus au Conseil national depuis l'introduction du système de la représentation proportionnelle (art. 77 cst. 1874)
- 4 Election d'un juge fédéral au Conseil national
- 5 Tirage au sort (art. 20 LDP)
- 6 Elections complémentaires depuis 1919 dans les cantons appliquant le système proportionnel (art. 44 et 56 LDP)
- 7 Ensemble des élections tacites ayant eu lieu depuis 1919 dans les cantons appliquant le système proportionnel (art. 45 LDP)
- 8 Elections de remplacement dans les cantons appliquant le système majoritaire (art. 51 LDP)
- 9 Le fait de remplir systématiquement des bulletins de vote (art. 282^{bis}, CP)
- 10 Désistements



Elections au Conseil national. Précédents concernant l'interdiction des décorations (art. 12 cst. 1874)

Année	Candidat élu	Ordre/décoration	Références
1902	ADOR GUSTAVE (Lib, GE)	Porteur de la grand-croix de la Légion d'honneur; renonça en février 1902 à la présidence du Conseil national et garda la décoration; réélu au Conseil national en octobre 1902; élu en 1917 au Conseil fédéral à la suite de l'affaire HOFFMANN-GRIMM!	CARL HILTY: Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft 16 (1902) 335 à 341; FF 1902 I 335, V 634; L. R. VON SALIS: Schweizerisches Bundesrecht. Berne 1903, I 228; DE PRETTO, 116 note 102 *
1927	FAVARGER PIERRE-FRÉDÉRIC (Lib, NE)	Chevalier de la Légion d'honneur et détenteur de deux décorations, l'une belge, l'autre serbe. L'élection a été validée sans que les décorations n'aient été rendues!	FF 1929 II 785; WALTHER BURCKHARDT: Le droit fédéral suisse, Neuchâtel 1931, II n° 597, ch. III; DE PRETTO, 117 note 103 *
1963	WENGER OTTO (PRD, BE)	Consul honoraire du Népal	FF 1963 II 1146 et 1175
1987	ZIEGLER JEAN (PS, GE)	Officier de l'Ordre (français) des Arts et des Lettres	BO 1987 N 1546s.; cf. aussi à ce propos l'ATF 115 Ia 127 = Pra 80 (1990) n° 6 = SemJud 112 (1990) 81 à 90; ZbJV 127 (1991) 499s.

* RENATO DE PRETTO: Bundesrat und Bundespräsident: Das kollegiale Regierungssystem schweizerischer Prägung. (Reihe Staatsrecht, 7.) Grösch 1988.

Cf. aussi JAAC 39.2!



**Elections au Conseil national. Précédents:
Election d'un juge fédéral au Conseil national**

Année	Personne élue	Fonction judiciaire	Références
1987	JEAN GUINAND (Lib, NE)	Démissionna de son poste de juge au Tribunal militaire de cassation lors de son élection au Conseil national	BO 1987 N 1546



Elections au Conseil national. Précédents: Tirage au sort (art. 20 LDP)

An- née	Can- -ton	Référence à la Feuille fédérale	Situation de fait	Elu par tirage au sort	Non élu par tirage au sort
1939	BL	1939 II 686 et 720	Seul un membre du Conseil d'Etat était éligible au Conseil national; deux avaient été élus	Dr. HUGO GSCHWIND (CC)	WALTER HILFIKER (PS)

- * Loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques [RS 161.1], art. 20; de même déjà dans la loi fédérale du 14 février 1919 concernant l'élection du Conseil national [RS 1 168], art. 28



**Elections au Conseil national. Précédents:
Elections complémentaires depuis 1919 dans les cantons
appliquant le système proportionnel (art. 44 et 56 LDP)**

An- née	Can- -ton	Parti	Elu sans scrutin	Référence à la Feuille fédérale	Remarques
1919	FR	CC	PERRIER ERNEST	1919 V 445	CC gagna 1 siège de plus par rapport au nombre de candidats à disposition
1919	SH	PS	HEFTI JAKOB	1919 V 651s.	PS gagna 1 siège de plus par rapport au nombre de candidats à disposition
1979	SZ	PS	KESSLER ALOIS	1979 I 392; cf. aussi 1975 II 1997	A la suite du décès du CN JOSEF DIETHELM, la liste s'avéra épuisée!



**Elections au Conseil national. Précédents:
Ensemble des élections tacites ayant eu lieu depuis 1919 dans les
cantons appliquant le système proportionnel (art. 45 LDP) ***

Année de l'élection	Nombre de cantons	Canton	Nombre de sièges	Référence à la Feuille fédérale
1925	2	Glaris	2	1925 III 471
		Appenzell Rhodes-Ext.	3	1925 III 471
1928	2	Glaris	2	1928 II 1007
		Appenzell Rhodes-Ext.	3	1928 II 1007
1939	9	Lucerne	9	1939 II 685
		Schwyz	3	1939 II 685
		Zoug	2	1939 II 685
		Soleure	7	1939 II 685
		Appenzell Rhodes-Ext.	2	1939 II 685
		Tessin	7	1939 II 685
		Vaud	15	1939 II 685
		Valais	6	1939 II 685
		Neuchâtel	6	1939 II 685
1943	1	Appenzell Rhodes-Ext.	2	1943 III 1101
1947	1	Appenzell Rhodes-Ext.	2	1947 III 565
1951	2	Glaris	2	1951 III 729
		Schaffhouse	2	1951 III 729
1955	2	Glaris	2	1955 II 1197
		Schaffhouse	2	1955 II 1197
1959	1	Appenzell Rhodes-Ext.	2	1959 II 981
1967	3	Schwyz	3	1967 II 1108s.
		Glaris	2	1967 II 1108s.
		Appenzell Rhodes-Ext.	2	1967 II 1108s.
1971	1	Zoug	2	1971 II 1348
1979	1	Appenzell Rhodes-Ext.	2	1979 III 935
1987	1	Appenzell Rhodes-Ext.	2	1987 III 449 et 574

* Loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques [RS 161.1], art. 45; de même déjà dans la loi fédérale du 14 février 1919 concernant l'élection du Conseil national [RS 1 168], art. 22. Cf. FF 1993 III 494s.



Conclusion

- 1 21 élections de renouvellement intégral du Conseil national se sont déroulées entre 1919 et 1991. 12 d'entre elles se sont soldées par des élections tacites dans plusieurs cantons.
- 2 Les élections du Conseil national se sont soldées à 26 reprises par des élections tacites: 11 cantons ont été concernés:

a.	Lucerne	1 fois
b.	Schwyz	2 fois
c.	Glaris	5 fois
d.	Zoug	2 fois
e.	Soleure	1 fois
f.	Schaffhouse	2 fois
g.	Appenzell Rhodes-Ext.	9 fois
h.	Tessin	1 fois
i.	Vaud	1 fois
k.	Valais	1 fois
l.	Neuchâtel	1 fois
- 3 La plupart du temps, les élections tacites se produisent dans les petits cantons appliquant le système proportionnel. Ce phénomène est inhérent à ce système (en raison des quorums élevés!). Si, en 1939, au début de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs élections tacites ont eu lieu dans de grands cantons appliquant le système proportionnel, c'est en raison de circonstances extraordinaires: cette année-là, en effet, les élections du Conseil national s'étaient soldées par des élections tacites dans 9 cantons.
- 4 Le canton d'Appenzell Rhodes-Ext. est le canton où ont eu lieu le plus d'élections tacites: quasiment la moitié des 21 élections de renouvellement intégral du Conseil national se sont soldées par de telles élections.
- 5 Le nombre des élections tacites a tendance à diminuer. Ce phénomène est dû à l'augmentation du nombre des groupements politiques, conséquence de l'augmentation du nombre des électeurs. L'issue des scrutins devient toujours plus difficile à prévoir et l'attrait des élections tacites diminue d'autant.



**Elections au Conseil national. Précédents:
Elections de remplacement dans les cantons appliquant le système
majoritaire (art. 51 LDP) ***

An- née	Can- ton	Parti	Elu lors de l'élection	Référence à la Feuille fédérale	Motif
1980	UR	PRD	STEINEGGER FRANZ	1980 III 848 et 1282	Décès du CN RAYMUND GAMMA
1987	AI	PDC	ENGLER ROLF	1987 I 781s.	Election du CN ARNOLD KOLLER au Conseil fédéral
2001	OW	PDC	IMFELD ADRIAN	2001 4634	Démission du CN ADALBERT DURRER

- * Loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques [RS 161.1], art. 51; auparavant, contenu identique dans la loi fédérale du 14 février 1919 concernant l'élection du Conseil national [RS 1 168], art. 22 et 25.



Elections au Conseil national. Précédents: Le fait de remplir systématiquement des bulletins de vote (art. 282^{bis}, CP) *

An-née	Canton	Cf. référence à la Feuille fédérale	Contre-mesures prises
1951	Berne	1951 III 730	La Chancellerie fédérale établit à ce sujet un avis de droit et le Ministère public de la Confédération mena une enquête pénale.
1951	Tessin	1951 III 730	

- * Loi fédérale du 14 février 1919 concernant l'élection du Conseil national, teneur selon la loi du 22 décembre 1938 [RS 1 168s], art. 13^{bis}; Code pénal suisse du 21 décembre 1937, teneur selon la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques [art. 88, ch. 1], art. 282^{bis} [RS 311.0].



Section des droits politiques Bundeskanzlei
Chancellerie fédérale
Cancellaria federale
Chanzlia federala

Elections au Conseil national. Précédents: (Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Con-seil	Mem-bre du Con-seil de ... à ...	Nom	Prénom	Con-fes-sion	Années de vie: de ... à ...	Dernière charge ecclésiastique et lieu	Profession lors de l'entrée au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Références (et canton)	Remarques
CdE	1851-1855	ALBRECHT-WILD	JAKOB	évréf	1806-1855	ex-pasteur à Matzingen -1849		librad	GRUNER 691 (TG 2)	Démissionna de la paroisse de Matzingen en 1849 pour des raisons de santé
CN	1851-1857	WEYERMANN-WIDMAYER	ALBRECHT	évréf	1809-1885	ex-pasteur à Gsteig -1846; à Utzenstorf de 1870 à 1885	Chancelier d'Etat bernois 1848 à 1851	rad	GRUNER 245 (BE 195); FF 1921 I 564; BRASSEL; ADAM 187s. note 91s.	WEYERMANN dirigea aussi la ChF <i>ad interim</i> en 1848; inexact GRUNER 245
CdE	1857-1863	SCHENK-KEHR (I)/TEUTSCH (II)	KARL	évréf	1823-1895	ex-pasteur à Schüpfen -1855	Conseiller d'Etat depuis 1855	rad	GRUNER 220s. (BE 154); BRASSEL	En tant que conseiller fédéral, SCHENK, 1866 à 1887, a toujours été élu au Conseil national



(Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Con-seil	Mem-bre du Con-seil de ... à ...	Nom	Prénom	Con-fes-sion	Années de vie: de ... à ...	Dernière charge ecclésiastique et lieu	Profession lors de l'entrée au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Références (et canton)	Remarques
CN	1869-1884	BLEULER-HAUSHEER	SALOMON	évréf	1829-1886	ex-pasteur à Glattfelden -1859	Rédacteur au „Landbote“	dém	GRUNER 53s. (ZH 13); BRASSEL	
CdE	1869-1890	BIRMANN-(GRIEDER) SOCIN	MARTIN	évréf	1828-1890	VDM, n'a jamais exercé de ministère	Actif dans le domaine socio-caritatif	lib	GRUNER 473 (BL 5)	
CN	1871-1877	ZIEGLER-BLEULER	GOTTLIEB	évréf	1828-1898	ex-pasteur à Eglisau -1863	Conseiller d'Etat depuis 1869	rad	GRUNER 130s. (ZH 137); BRASSEL	
CN	1875-1888	VÖGELIN-GYR	FRIEDRICH SALOMON	évréf	1837-1888	ex-pasteur à Uster -1870	Professeur d'histoire des civilisations à Zurich	dém	GRUNER 120s. (ZH 120); BRASSEL	
CdE	1879-1882	BITZIUS-AMMANN	BERNHARD ALBERT	évréf	1835-1882	ex-pasteur à Douane -1878	Conseiller d'Etat depuis 1878	rad	GRUNER 141s. (BE 7); W. HÄSLER, dans le journal „Bund“ des 11 et 18.09.1882	Fils de JEREMIAS GOTTHELF!



(Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Con-seil	Mem-bre du Con-seil de ... à ...	Nom	Prénom	Con-fes-sion	Années de vie: de ... à ...	Dernière charge ecclésiastique et lieu	Profession lors de l'entrée au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Références (et canton)	Remarques
CN	1880-1888	KARRER-SUTER	LUDWIG	évréf	1830-1893	ex-pasteur à Oberentfelden -1874	Conseiller d'Etat depuis 1876	rad	GRUNER 656 (AG 36); BBI 1921 I 564	Election validée sans débat; commissaire fédéral à l'émigration de 1888 à 1893
CN	1888-1890; 1891-1908	VON STEIGER-VON DIESBACH (I)/LINDER (II)	KARL FRIEDRICH EDMUND	évréf	1836-1908	ex-pasteur à Gsteig -1878	Conseiller d'Etat depuis 1878	lib	GRUNER 235 (BE 177); FF 1921 I 564; "Kl. Bund" 1988/N° 254, 6	Election validée sans débat
CN CdE	1888-1893 1905-1914	LOCHER-LABHARD (I) /ALBRECHT (II)	JOHANN ALBERT	évréf	1849-1914	ex-pasteur à Wülflingen 1877-1880 (?)	Rédacteur au journal „Landbote“ depuis 1880	rad	GRUNER 86 (ZH 66); BRASSEL	
CN	1896-1914	LAGIER-BOREL	JUSTE-FRANÇOIS	évréf	1850-1914	ex-pasteur à Perroy -1889	Directeur des écoles publiques de Nyon depuis 1889	rad	GRUNER 820s. (VD 80); FF 1921 I 564	Élection validée après débats le 19-06-1896



(Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Con-seil	Mem-bre du Con-seil de ... à ...	Nom	Prénom	Con-fes-sion	Années de vie: de ... à ...	Dernière charge ecclésiastique et lieu	Profession lors de l'entrée au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Références (et canton)	Remarques
CN	1898-1927	HOFMANN-SCHWANK (I)/RUSS (II)	EMIL	évréf	1865-1927	Pasteur à Stettfurt 1890-1898; Dr. phil.	<i>Pasteur exerçant encore son ministère</i> lors de l'élection!	PS	GRUNER 702s. (TG 21); FF 1921 I 564s	09.09.1898 abandon conditionnel de la charge de pasteur; 11.09.1898 élection au Conseil national validée après débats le 24.10.1898
CN	1899-1908	HÄNGGI-GISIGER	FRANZ JOSEF	cath. rom.	1846-1908	Professeur auxiliaire not. en théologie -1871	Conseiller d'Etat depuis 1887	CC	GRUNER 420s. (SO 18); BRASSEL	HÄNGGI n'avait cependant jamais été prêtre
CN	1902-1921	EUGSTER-EUGSTER	ARTHUR	évréf	1863-1922	ex-pasteur à Trogen -1900 (?)	Conseiller d'Etat depuis 1900	rad	GRUNER 511s. (AR 6); FF 1921 I 564; BRASSEL	Election validée sans débat; EUGSTER fut président du CN en 1915/16; déclina aussi bien une élection au CF que comme chancelier; frère d'HOWARD EUGSTER (cf. ci-dessous)



(Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Con-seil	Mem-bre du Con-seil de ... à ...	Nom	Prénom	Con-fes-sion	Années de vie: de ... à ...	Dernière charge ecclésiastique et lieu	Profession lors de l'entrée au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Références (et canton)	Remarques
CdE	1906-1914	HEER	GOTT-FRIED	évréf	1843-1921	Pasteur à Betschwanden de 1866 à 1906	pensionné en 1906	sans parti	GRUNER 350s. (GL 5)	Actif aussi dans le social et dans la recherche historique
CN	1908-1932	EUGSTER-ZÜST	HOWARD	évréf	1861-1932	Pasteur à Hundwil de 1887 à 1908	<i>Pasteur exerçant encore son ministère lors de l'élection!</i>	PS	GRUNER 512s. (AR 7); BRASSEL	20.10.1908: Abandon inconditionnel de la charge de pasteur; 25.10.1908: Election au Conseil national validée sans débat le 08.12.1908; frère d'ARTHUR EUGSTER (cf. ci-dessus); connu sous le nom de "Weberpfarrer" (pasteur des tisserands)
CN	1916-1919	RIMATHÉ-SPIESS	ANTON	évréf	1874-1943	VDM, n'a jamais exercé de ministère	Secrétaire du personnel des locomotives depuis 1911	PS	GRUNER 98 (ZH 83)	



(Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Con-seil	Mem-bre du Con-seil de ... à ...	Nom	Prénom	Con-fes-sion	Années de vie: de ... à ...	Dernière charge ecclésiastique et lieu	Profession lors de l'entrée au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Références (et canton)	Remarques
CN	1917-1919	KNELLWOLF	ARNOLD L.E.	évréf	1865-1945	Pasteur à Erlach de 1910 à 1928 (<i>sic!</i>)	<i>Pasteur exerçant encore son ministère</i> lors de l'élection! Garda sa charge pastorale comme vicaire durant toute la durée de son mandat de CN!	PS	GRUNER 186s. (BE 90); FF 1917 IV 719, 726 à 728 et 733; BURCKHARDT, DrFed II 444 à 448 n° 595; BURCKHARDT, Komm. 651; BRASSEL	10.11.1917/27.11. 1917: Déclarations d'abandon conditionnel de la charge de pasteur; 11.11.1917: Election au Conseil national validée sans débat le 03.12.1917; non réélu le 26.10.1919; le Conseil national lui refusa le 13.04.1921 l'entrée en fonction reconduite par avancement!
CN	1919-1920	HÄMMERLI-GIOVANOLI	WALTER GOTT-FRIED	évréf	1880-1944	Pasteur à Heimiswil de 1903 à 1944	<i>Pasteur exerçant encore son ministère</i> lors de l'élection!	PAB	GRUNER 172 (BE 63); BRASSEL; FF 1919 V 446 et 450	Renonça d'abord à ses fonctions de pasteur pour le 01.12.1919; renonça à son mandat de CN le 22.04.1920



(Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Con-seil	Mem-bre du Con-seil de ... à ...	Nom	Prénom	Con-fes-sion	Années de vie: de ... à ...	Dernière charge ecclésiastique et lieu	Profession lors de l'entrée au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Références (et canton)	Remarques
CN	1967-1971	BIERI	ERNST	évréf	1920-...	Dr en théologie; n'a jamais exercé de ministère	Conseiller communal à Zurich	rad	FF 1967 II 1085; état nominatif 1967/71, 1	
CN	1967-1974	TANNER	FRITZ	évréf	1923-...	Dr en théologie	Conseiller en psychologie lors de l'élection	AdI	FF 1967 II 1083; état nominatif 1967/71, 2; 1971/75, 3	



(Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Con-seil	Mem-bre du Con-seil de ... à ...	Nom	Prénom	Con-fes-sion	Années de vie: de ... à ...	Dernière charge ecclésiastique et lieu	Profession lors de l'entrée au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Références (et canton)	Remarques
CN	1971-1975	SAHLFELD-SINGER	HANNA	évréf	1943-...	VDM, femme-pasteur	Sans charge pastorale lors de l'élection	PS	FF 1971 II 1369; BO 1971 N 1572; état nominatif 1971/75, 9; 1975/79, 10; annuaire des autorités fédérales 1975, 100; BRASSEL	
CN	1974-1983	MERZ	CHRISTIAN	évréf	1943-...	-	Dr en droit, avocat	PS	FF 1975 II 2021; 1979 III 935; état nominatif 1975/79, 9; 1979/83, 9	MERZ quitta le Conseil national pour étudier la théologie et reprendre une paroisse



(Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Con-seil	Mem-bre du Con-seil de ... à ...	Nom	Prénom	Con-fes-sion	Années de vie: de ... à ...	Dernière charge ecclésiastique et lieu	Profession lors de l'entrée au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Références (et canton)	Remarques
CN	1979-1991	OTT	HEINRICH	évréf	1929-...	Prof., dr en théologie, ex-pasteur à Arisdorf -1962	Professeur à l'université de Bâle 1962-1994	PS	FF 1979 III 930; 1983 IV 397; 1987 III 566; état nominatif 1983/87, 9; annuaire des autorités fédérales 1983, 98; BO 1979 N 1387; BRASSEL	
CN	1991-1995	SIEBER	ERNST	évréf	1927-...	Dr h.c., pasteur à Zurich (doyen)	<i>Pasteur exerçant encore son ministère</i> lors de l'élection!	PEV (sans parti)	FF 1991 IV 675; BO 1991 N 2066s.	05.11.1991 Abandon de sa charge pastorale pour le 29.02.1991 (= pension ordinaire); cf. art. 18, al. 3, LDP!



(Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Con-seil	Mem-bre du Con-seil de ... à ...	Nom	Prénom	Con-fes-sion	Années de vie: de ... à ...	Dernière charge ecclésiastique et lieu	Profession lors de l'entrée au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Références (et canton)	Remarques
CN	1991-1997; 1999-...	ZISYADIS	JOSEF	évréf	1958-...	N'a jamais exercé de ministère	Secrétaire cantonal du POP	POP	FF 1991 IV 854; 1995 IV 1532; BO 1991 N 2066s.	



(Anciens) membres du clergé aux Chambres fédérales (art. 75 cst. 1874)

Abréviations

Confession:

- cath.rom. = catholique-romain
 évréf = évangélique-réformé

Parti:

- AdI = Alliance des Indépendants
 CC = Parti catholique conservateur (aujourd'hui PDC)
 dém = Démocrate
 librad = Parti libéral-radical (19^e siècle = gauche modérée)
 PAB = Paysans, artisans et bourgeois (aujourd'hui: UDC)
 PEV = Parti évangélique
 POP = Parti ouvrier populaire
 PRD = Parti radical-démocratique
 PS = Parti socialiste (19^e siècle = groupe socio-politique)
 rad = Parti radical (19^e siècle = gauche; 20^e siècle = PRD)
 UDC = Union Démocratique du Centre

Autres:

- Ass.féd. = Assemblée fédérale
 CF = Conseil fédéral
 ChF = Chancellerie fédérale
 E, CdE = Conseil des Etats, membre du Conseil des Etats
 N, CN = Conseil national, membre du Conseil national
 Past. = Pasteur, femme-pasteur
 VDM = Verbi Divini Minister (pasteur ordonné mais sans paroisse, [„ministre de l'Évangile“])

NB: Cette liste ne prétend pas être exhaustive; une recherche systématique basée sur les sources doit encore être entreprise.

Sources:

- ADAM = ELISABETH ADAM: La Chancellerie fédérale dans l'histoire: Aperçu sur les origines d'une institution bientôt bicentenaire. Dans: MICHEL KLAUS (éd.): Quelle chance pour nos institutions? Mélanges offerts à M. François Couchepin, chancelier de la Confédération. Schlieren 1995, 163 à 196
- BO = Bulletin officiel
- BRASSEL = THOMAS BRASSEL: Pfarrherren in politischen Aemtern. Dans: Neue Zürcher Zeitung n° 241 du jeudi, 17.10.1991, 55
- BURCKHARDT, DrFéd = WALTHER BURCKHARDT: le Droit Fédéral Suisse, vol. II, Neuchâtel 1931
- BURCKHARDT, Komm. = WALTHER BURCKHARDT: Kommentar der schweizerischen Bundesverfassung vom 29. Mai 1874. Berne, 3^e édition, 1931
- Etat nominatif = Etat nominatif des Chambres fédérales pendant la ... législature du ... au ..., publié par le Secrétariat de l'Assemblée fédérale
- FF = Feuille fédérale
- GRUNER = GRUNER ERICH et al. (édd.): Die Schweizerische Bundesversammlung 1848-1920. Vol. I: Biographien. (Helvetia politica, A I). Berne 1966



Elections au Conseil national. Précédents: Fonctionnaires fédéraux élus au Conseil national depuis l'introduction du système de la représentation proportionnelle (art. 77 cst. 1874)

Membre du Conseil de ... à ...	Nom	Prénom	Profession en entrant au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Can-ton	Références	Remarques
1919-1950	KÄGI	JAKOB	Aide de station des CFF	PS	ZH	FF 1919 V 446	Renonça à la fonction publique
1919-1935	FRANK	FERDINAND	Aiguilleur CFF	PS	ZH	FF 1919 V 446	Renonça à la fonction publique
1919-1922	JAKOB	ERNST	Mécanicien des CFF	PS	BE	FF 1919 V 446	13.01.1922: Démission pour cause d'incompatibilité entre le mandat de CN et la fonction aux CFF *
1919-1935	Z'GRAGGEN	MAX	Facteur de mandats PTT	CC	BS	FF 1919 V 446	Renonça à la fonction publique
1919-1922	MENG	HANS	Buraliste postal	PS	GR	FF 1919 V 446	15.01.1922: Démission pour cause d'incompatibilité entre le mandat de CN et la fonction aux CFF *
1919-1955	NICOLE	LÉON	Commis de postes	PS	GE	FF 1919 V 446	Renonça à la fonction publique
1922-1931	MERCIER	LUCIEN-AUGUSTE	Employé postal	PS	VD	FF 1922 III 806	Renonça à la fonction publique
1925-1939	FOPPA	CHRISTIAN	Buraliste postal	CC	GR	FF 1925 III 479; Procès-verbal de séance au N du 07.12.1925	Renonça à l'emploi partiel dans la fonction publique
1935-1937	STUCKI	WALTER	Ministre, chef de la Division du commerce au DFEP	PRD	BE	FF 1935 II 699	?



Fonctionnaires fédéraux élus au Conseil national depuis l'introduction du système de la représentation proportionnelle (art. 77 cst. 1874)

Membre du Conseil de ... à ...	Nom	Prénom	Profession en entrant au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Can-ton	Références	Remarques
1951	BLUNSCHI	JULES	Fonctionnaire postal	CC	BL	FF 1951 III 730 et 776; état nominatif 1963/67, 9	Renonça au mandat de CN après le refus du N de déclarer l'emploi au PTT compatible avec le mandat de CN
1951	GUNTERN	LEO	Administrateur postal	CC/ PCS	VS	FF 1951 III 730 et 802; état nominatif 1963/67, 15	Renonça au mandat de CN après le refus du N de déclarer l'emploi au PTT compatible avec le mandat de CN
1951	TREINA	JEAN	Fonctionnaire postal en congé; conseiller d'Etat	PS	GE	FF 1951 III 730 et 808; état nominatif 1963/67, 16	Renonça au mandat de CN après le refus du N de déclarer l'emploi au PTT compatible avec le mandat de CN
1971-1987	OEHEN	VALENTIN	Fonctionnaire à l'Office vétérinaire fédéral	AN	BE	FF 1971 II 1322; BO 1971 N 1400 et 1404	Renonça à la fonction publique
1971-1991	MEIZOZ	BERNARD	Administrateur postal	PS	VD	FF 1971 II 1398; BO 1971 N 1400 et 1404	Renonça à la fonction publique
1976-1991	AMMANN	WALTER	Agent du mouvement CFF	PS	SG	FF 1975 II 2024; BO 1976 N 2	Renonça à la fonction publique
1979-1983	AFFOLTER	ALFRED	Conducteur de locomotives CFF	PS	ZH	FF 1979 III 870; BO 1979 N 1387-1389	Renonça à la fonction publique
1983-1985	HEGG	JEAN-JACQUES	Adjoint scientifique à l'Office fédéral de l'aviation civile	AN	ZH	FF 1983 IV 308; BO 1983 N 1579-1582	Renonça à la fonction publique; après 2 ans, retour au statut de fonctionnaire et abandon du mandat de CN!
1983-1999	BONNY	JEAN-PIERRE	Directeur de l'OFIAMT au DFEP	PRD	BE	FF 1983 IV 341; BO 1983 N 1579-1582	Renonça à la fonction publique



Fonctionnaires fédéraux élus au Conseil national depuis l'introduction du système de la représentation proportionnelle (art. 77 cst. 1874)

Membre du Conseil de ... à ...	Nom	Prénom	Profession en entrant au Parlement	Parti à l'Ass. féd.	Can-ton	Références	Remarques
1983-1987	CANDAUX	PIERRE-DAVID	Buraliste postal	PRD	VD	FF 1983 IV 445; BO 1983 N 1579-1582	Renonça à la fonction publique
1991-....	BORER	ROLAND	Officier instructeur des troupes d'aviation	PA, depuis 1998: UDC	SO	FF 1991 IV 774; BO 1991 N 2066	Renonça à la fonction publique

NB Cette liste ne prétend pas être exhaustive; une recherche systématique basée sur les sources doit encore être entreprise!

* Les démissions intervenues au début de 1922 doivent probablement être mises en relation avec l'initiative populaire „Eligibilité des fonctionnaires fédéraux au Conseil national“ déposée en juillet 1921 et soumise au vote le 11 juin 1921 (cf. FF 1921 V 126): Les démissions étaient intervenues immédiatement après l'adoption du message du Conseil fédéral du 13 janvier 1922 (FF 1922 I 111).

Remarques

Partis

AdI = Alliance des Indépendants
 CC = Parti catholique conservateur (aujourd'hui PDC)
 dém = Démocrate
 librad = Parti libéral-radical (19^e siècle = gauche modérée)
 PA = Parti des automobilistes
 PAB = Paysans, artisans et bourgeois (aujourd'hui: UDC)
 PCS = Parti chrétien-social
 PEV = Parti évangélique
 POP = Parti ouvrier populaire
 PRD = Parti radical-démocratique
 PS = Parti socialiste (19^e siècle = groupe socio-politique)
 rad = Parti radical (19^e siècle = gauche; 20^e siècle = PRD)
 UDC = Union Démocratique du Centre

Autres

CFF = Chemins de fer fédéraux
 DFEP = Département fédéral de l'économie publique
 OFIAMT = Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
 PTT = Entreprise des Postes, Télégraphes et Téléphones



Elections au Conseil national. Précédents: Désistements

Année électorale	Canton	Elu		Successeur		Parti	Référence à la Feuille fédérale	Motif du désistement					Précisions
		Nom	Prénom	Nom	Prénom			I	L	M	R	S	
1919	NE	NAINE	CHARLES-THÉOPHILE	BERGER	PHILIPP	PS	1919 V 446, 455s.			X			VD et NE; cf. aussi ci-dessous!
1919	GE	PETER	MARC	STOESSEL	MARIUS	PRD	1919 V 446, 456						?
1922	ZH	MOUSSON Dr.	HEINRICH	STREULI	RUDOLF	PAB	1922 III 805 et 807	K			X		
1922	ZH	PLATTEN	FRITZ	HITZ	ALBERT	PS	1922 III 805 et 807						?
1922	TI	CANEVASCINI	GUGLIELMO	ZELI	EDOARDO	PS	1922 III 937	K			X		cf. aussi ci-dessous!
1922	TI	CATTORI	GIUSEPPE	BALESTRA	LUIGI	CC	1922 III 806	K			X		cf. aussi ci-dessous!
1922	NE	NAINE	CHARLES-THÉOPHILE	EYMANN	FRITZ HENRY	PS	1922 III 805 et 816s.			X			VD et NE; cf. aussi ci-dessus!
1925	ZH	BRUPPACHER	FRITZ	GERTEIS	HEINRICH	PC	1925 III 471 et 473s.						? (cf. aussi ligne suivante!)
1925	ZH	GERTEIS	HEINRICH	BECK	FRITZ	PC	1925 III 471 et 473s.						? (cf. aussi ligne précédente!)
1925	SG	HARDEGGER	EMIL	FENK	JAKOB	PS	1925 III 471 et 478						?
1925	TI	CANEVASCINI	GUGLIELMO	ZELI (sortant!)	EDOARDO	PS	1925 III 471 et 480	K			X		vgl. aussi ci-dessus!
1925	TI	CATTORI	GIUSEPPE	TARCHINI	ANGELO	CC	1925 III 471 et 480	K			X		cf. aussi ci-dessus et ci-dessous!
1928	TI	MAZZA	CESARE	RUSCA (sortant!)	FRANCESCO	PRD	1928 II 1007						



Elections au Conseil national. Précédents: Désistements

Année électorale	Canton	Elu		Successesseur		Parti	Référence à la Feuille fédérale	Motif du désistement					
		Nom	Prénom	Nom	Prénom			I	L	M	R	S	Précisions
1928	TI	GALLI	ANTONIO	RUSCA (sortant!)	GIOVANNI BATTISTA	PRD	1928 II 1007 et 1034	K			X		
1928	TI	CATTORI	GIUSEPPE	POLAR (sortant!)	GIOVANNI	CC	1928 II 1007 et 1034	K			X		
1931	FR	CHASSOT	CHARLES	DELATENA	JOSEPH	CC	1931 II 615 et 640						?
1935	BE	WEBER	RUDOLF	HELD	ALFRED	PAB	1935 II 681 et 701					X	
1935	ZH	DUTTWEILER	GOTTLIEB	SCHNYDER	HEINRICH	AdI	1935 II 681, 691, 704 et 732			X			ZH, BE, SG, cf. ligne suivante!
1935	SG	DUTTWEILER	GOTTLIEB	EGGENBERGER	ULRICH	AdI	1935 II 681, 691, 704 et 732			X			ZH, BE, SG, cf. ligne précédente
1939	FR	MUSY	JEAN-MARIE	COLLIARD	ROBERT	CC/ PAB	1939 II 685s., 713 (!) et 825						Désistement incorrect de l'ex-conseiller fédéral Musy car „son“ mandat avait été attribué à tort au CC par le Conseil d'Etat fribourgeois!
1939	BL	HILFIKER	WALTER	MANN	LEO	PS	1939 II 686 et 720	K	X		X		
1939	AG	SIEGRIST	RUDOLF	GLOOR	ADOLF	PS	1939 II 686 et 732	K			X		
1951	ZH	MEIER	RUDOLF	BRÄNDLI	HEINRICH	PAB	1951 III 729 et 741	K			X		
1951	TG	HOLLIGER	HANS	MÜLLER	ALFRED	PRD	1951 III 729s. et 792						? (cf aussi ligne suivante!)



Elections au Conseil national. Précédents: Désistements

Année électorale	Canton	Elu		Successesseur		Parti	Référence à la Feuille fédérale	Motif du désistement						
		Nom	Prénom	Nom	Prénom			I	L	M	R	S	Précisions	
1951	TG	MÜLLER	ALFRED	TUCHSCHMID	WALTER	PRD	1951 III 729s. et 792							? (cf. aussi ligne précédente!)
1955	ZH	KÖNIG	WALTER	SCHMID	RUDOLF	AdI	1955 II 1197 et 1214	K				X		
1955	BE	BAUDER	ROBERT	RUTISHAUSER	GEORG	PRD	1955 II 1198 et 1223	K				X		
1955	LU	CLAVADETSCHER	CHRISTIAN	HONAUER	NIKLAUS	PRD	1955 II 1198 et 1230						X	
1955	AG	STÖCKLI	XAVER	REIMANN	ROBERT	CC	1955 II 1198 et 1262						X	
1955	AG	RICHNER	ADOLF	ALLEMANN	WERNER	PS	1955 II 1198 et 1260	K				X		cf. aussi ci-dessous!)
1955	VS	MOULIN	JOSEPH	DE COURTEN	PAUL	CC	1955 II 1198 et 1278						X	
1959	AG	RICHNER	ADOLF	SCHMID	ARTHUR	PS	1959 II 981 et 1042s.	K				X		cf. aussi ci-dessus!
1963	SO	RITSCHARD	WILLI	STICH	OTTO	PS	1963 II 1145	K				X		
1963	TI	STEFANI	ALBERTO	GIANELLA	UGO	CC	1963 II 1146 et 1223						X	
1963	VD	BUSSEY	ALFRED	BRAWAND	MARCEL	PS	1963 II 1146; BO 1975 N 1545	G						Membre de l'exécutif de la ville de Lausanne
1963	AG	REIMANN	ROBERT	BINDER	JULIUS	CC	1963 II 1145s. et 1215s.						X	
1975	TI	MARTINELLI	PIETRO	CAROBIO	WERNER	PSA	1975 II 2046s.; BO 1975 N 1538s.							-
1987	ZH	WEBER	MONIKA	WIEDERKEHR	ROLAND	AdI	1987 III 474; BO 1987 N 1545s.						X	



Elections au Conseil national. Précédents: Désistements

Année électorale	Canton	Elu		Successesseur		Parti	Référence à la Feuille fédérale	Motif du désistement						
		Nom	Prénom	Nom	Prénom			I	L	M	R	S	Précisions	
1987	VD	JAGGY	YVETTE	AGUET	PIERRE	PS	1987 III 624; BO 1987 N 1545s.						X	
1995	ZH	SPOERRY	VRENI	BOSSHARD	WALTER	PRD	1995 IV 1357						X	
1995	AG	REIMANN	MAXIMILIAN	HASLER	ERNST	UDC	1995 IV 1500						X	
1995	GE	BRUNNER	CHRISTIANE	ROTH BERNASCONI	MARIA	PS	1995 IV 1556						X	
1999	VD	LANGENBERGER	CHRISTIANE	VAUDROZ	RENÉ	PRD	1999 8792 n. 9						X	
1999	VD	BÉGUELIN	MICHEL	TILLMANN	PIERRE	PS	1999 8794 n. 10						X	



Elections au Conseil national. Précédents: Désistements

Abréviations et remarques

Partis:

AdI	=	Alliance des Indépendants
CC	=	Parti catholique conservateur (aujourd'hui: PDC)
PAB	=	Paysans, artisans et bourgeois (aujourd'hui: UDC)
PC	=	Parti communiste (aujourd'hui: PdT)
PDC	=	Parti démocrate-chrétien
PdT	=	Parti du travail
PRD	=	Parti radical-démocratique
PS	=	Parti socialiste
PSA	=	Partito socialista autonomo (aujourd'hui: PSU)
PSU	=	Partito socialista unitario
UDC	=	Union Démocratique du Centre

Motifs de l'abandon du mandat:

G	=	Incompatibilité communale
I	=	Incompatibilité
K	=	Incompatibilité cantonale
L	=	Tirage au sort
M	=	Election multiple
R	=	Mandat de conseiller d'Etat incompatible avec celui de conseiller national
S	=	Incompatibilité fédérale (élection simultanée au Conseil des Etats)

Périodiques:

BO	=	Bulletin officiel
FF	=	Feuille fédérale

Remarques:

1. Les candidatures multiples, interdites de par la loi depuis 1939, ne constituent plus depuis lors un motif justifiant l'abandon du mandat.
2. Depuis 1994 et dans les cantons appliquant le système proportionnel, toute candidature doit, pour être valable, obtenir la confirmation écrite de la personne qui se porte candidat. L'abandon du mandat *sans* aucune justification (p. ex. élection simultanée au Conseil des Etats ou incompatibilité cantonale) est dès lors devenu plus difficile.
3. Les motifs de l'abandon du mandat se sont ainsi déplacés au cours de l'histoire de l'élection selon le système proportionnel: au début, c'est l'*élection multiple* qui jouait un rôle essentiel (4 cas jusqu'en 1935). En 1935 apparut le premier abandon de mandat pour cause d'*élection simultanée au Conseil des Etats*; ce motif a pris une grande importance depuis 1980, année à partir de laquelle l'élection du Conseil des Etats par le peuple fut adoptée dans tous les cantons.